



Comité de suivi des FEDER-FSE
Réunion du jeudi 2 décembre 2021
Compte-rendu

Le cinquième comité de suivi commun des programmes européens Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020 s'est réuni le 2 décembre 2021 en visioconférence, co-présidé par Madame la Présidente du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, et Monsieur le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté.

(La séance est ouverte à 10 heures 00).

Propos introductifs

Madame la Présidente accueille les membres du comité de suivi et les remercie pour leur participation à cette réunion dématérialisée, commune aux deux programmes opérationnels (PO) Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura 2014-2020.

Il s'agit de la première réunion du comité de suivi depuis les élections régionales de juin 2021 et la désignation du nouveau Vice-Président en charge des questions européennes, Monsieur Patrick MOLINOZ, dont elle salue la présence à ses côtés.

Elle salue également la présence de Madame Loredana VON BUTTLAR, cheffe de l'unité France à la DG REGIO de la Commission européenne, qui est accompagnée de Monsieur Laurent TEZE pour la DG REGIO, en charge des 2 PO FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, et de Madame Paola BERTOLISSI pour la DG EMPLOI en charge des volets FSE et IEJ des 2 PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura ainsi que du PON FSE IEJ.

Ce comité a lieu à une période charnière entre plusieurs programmes, qui constituent autant de défis pour la Région.

Tout d'abord les programmes 2014-2020, pour lesquels il convient de continuer à programmer les reliquats et anticiper, préparer la fin de gestion en décembre 2023 ; il s'agit d'une étape décisive au sein de laquelle les porteurs de projets ainsi que les cofinanceurs doivent

également apporter leur pierre à l'édifice en fournissant à l'autorité de gestion toutes les pièces justificatives nécessaires. La mobilisation de tout le partenariat est souhaitée.

Ensuite, le volet Relance REACT-EU intégré aux programmes 2014-2020, dont les crédits doivent être programmés et payés avant la fin de l'année 2023. La réactivité de l'UE en réaction à la crise peut être saluée : 750 Milliards d'€ dans le cadre de Next Generation EU alimentant le volet relance REACT-EU intégré au PO (116 millions d'€) avec un choix de la Région de concentrer les interventions sur des champs essentiels : Santé, Numérique, Entreprises. Ce volet vient compléter le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) et le plan de relance de l'Etat (PNRR), ce qui implique une articulation forte entre les différentes sources de financement.

Il est important de souligner le fait qu'à travers REACT EU et les 2 programmes opérationnels 14-20, l'Europe a pu accompagner les équipements de santé structurants pour le territoire de BFC et d'évoquer la qualité du travail avec l'ARS pour déployer ces crédits.

Parmi les réalisations importantes dans le cadre de REACT EU, on peut aussi mentionner le financement des ordinateurs dans les lycées (opération ORDIL), qui permettra aux lycéens en ayant le plus besoin de bénéficier d'équipements informatiques performants. Cette opération est essentielle pour donner une image positive de l'Europe auprès des jeunes.

Les entreprises sont aussi au cœur des priorités dans le cadre de la relance. Les fonds européens ont d'ailleurs permis de soutenir la structure financière et la trésorerie des PME les plus durement touchées par la crise, au travers des fonds de prêts. Ce soutien se poursuivra jusqu'en 2023.

Enfin, concernant la préparation de la prochaine période 2021-2027, les échanges au sujet de l'accord de partenariat sont en cours de finalisation entre la Commission et la France. Au niveau régional, le futur programme FEDER-FSE+ 2021-2027, dont la rédaction touche à sa fin, sera soumis au partenariat local lors de l'instance régionale de concertation du 9 décembre et pourra ensuite être transmis officiellement à la Commission. Tous les membres du comité de suivi sont conviés à cette instance capitale.

La parole est donnée à Monsieur le Préfet qui souligne l'importance de l'action de l'Europe en région. Les enveloppes attribuées pour le territoire de la Bourgogne Franche-Comté s'élèvent, d'une part à plus de 334 millions d'euros pour le FEDER et plus de 80 M€ de FSE, gérés par la Région Bourgogne Franche-Comté, et d'autre part à plus de 100 millions d'euros pour le FSE dont la gestion est assumée par l'Etat (DREETS).

Il rappelle que les services de l'Etat œuvrent aux côtés de ceux de la Région afin de gérer ces enveloppes le plus efficacement possible et souligne les bons taux de consommation des crédits.

La parole est ensuite donnée à Madame Loredana VON BUTTLAR qui remercie la région et l'Etat pour l'organisation de ce comité de suivi dématérialisé qui permet de présenter et d'informer le partenariat de l'avancée des programmes.

Il s'agit d'un point d'étape important dans la vie des programmes puisqu'il s'agit d'assurer la fin de gestion dans le même temps que les enveloppes dédiées à la relance tout en finalisant les travaux concernant la future programmation.

Les enveloppes des fonds européens en région Bourgogne Franche-Comté s'élèvent à près de 500 millions d'euros auxquels s'ajoutent près de 100 millions d'euros au titre des volets déconcentrés du FSE et de l'IEJ.

Fin octobre 2021, toutes les enveloppes sont programmées voire même surprogrammées. Le seuil de dégagement d'office est atteint pour les 2 PO Bourgogne et Franche-Comté.

Elle salue et félicite le travail des équipes. Ces bons chiffres laissent présager une consommation des enveloppes pleine et entière.

Par ailleurs, il est souligné que la biodiversité et le développement durable constituent des défis majeurs pour le futur programme FEDER : les programmes devront contribuer à ces défis à hauteur de 7,5% d'ici 2024 puis à hauteur de 10% en 2026 et 2027.

Concernant le FSE et l'IEJ en région, son rôle est d'accompagner les demandeurs d'emploi, l'apprentissage et la formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Concernant le volet déconcentré du FSE et de l'IEJ, les crédits visent l'inclusion sociale, l'accompagnement social, la formation des salariés, la lutte contre le décrochage scolaire ainsi que l'accompagnement des NEET.

Depuis mars 2020, l'économie mondiale est marquée par la pandémie. Le plan de relance voté par le conseil européen a permis des crédits supplémentaires de 47 milliards d'euros pour la période 2021-2023 pour soutenir via le FEDER la relance de l'économie, la transition numérique et bas carbone ainsi que les services et équipements de santé, et via le FSE, le maintien et la création d'emploi ainsi que l'accès à la formation et au développement des compétences.

L'enjeu est de continuer la mobilisation afin de permettre des réponses à la crise.

Les taux de programmation actuels sont de bon augure pour la programmation 2021-2027.

La forte implication et le travail sérieux des équipements sont salués et remerciés.

Madame la Présidente remercie Madame Loredana VON BUTTLAR pour son engagement appuyé.

Elle remercie également l'implication et le travail des services de la DERI et souligne la complexité concernant la gestion des fonds européens.

A son tour, Monsieur Patrick MOLINOZ, Vice-Président en charge des questions européennes, prend la parole. Comme l'a rappelé plus tôt Madame la Présidente, il s'agit du premier comité de suivi depuis les dernières élections régionales et départementales.

Moments essentiels dans la vie des programmes, les comités de suivi permettent d'en suivre l'exécution et également d'en présenter les réalisations au travers d'exemples précis de projets.

Il est en effet important de valoriser le soutien de l'Europe en région.

Concernant les objectifs des futurs programmes quant à la biodiversité, il affirme que tout sera mis en œuvre afin qu'ils soient tenus. Il s'agit en effet, de sujets clés, centraux pour Madame la Présidente et sa majorité.

Après avoir indiqué les modalités pratiques d'organisation de ce comité dématérialisé, la parole est donnée aux services afin de présenter l'avancement des programmes par thématique.

Après avoir salué et remercié le travail des équipes Dominique PINARD-DUCHAMP, cheffe du service PO Bourgogne, et Hervé HILAND, chef du service PO Franche-Comté Massif du Jura, présentent l'avancement global des 2 PO.

Avancement par thématique :

Concernant le PO Bourgogne, depuis le début de la programmation 1338 projets ont été soutenus représentant 237 M€ de fonds européens pour un coût total de 776 M€.

Concernant le PO Franche-Comté Massif du Jura, 616 projets ont été soutenus depuis le début de la programmation représentant 179 M€ de fonds européens pour un coût total de 543 M€.

Les pilotes des 2 PO, Pierre-Olivier CHARLES, pilote du PO Franche-Comté Massif du Jura, et Mathias MESLIER, pilote du PO Bourgogne, présentent ensuite l'avancement des programmes par thématique.

Recherche et développement (axes 1 des 2 PO)

PO Franche-Comté Massif du Jura : le taux de programmation au 02/12/2021 est de 99,20%. Sur les 25 dossiers programmés depuis 2014, 11 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 32,88 M€.

PO Bourgogne : le taux de programmation au 02/12/2021 est de 100,48%. Sur les 180 dossiers programmés depuis 2014, 56 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 35,78 M€.

Pour les 2 PO, les programmations de l'année 2021 ont visé essentiellement au soutien pour l'achat de masques à destination des personnels de santé dans le cadre des réponses à la crise sanitaire.

Juliette MARECHAL, chargée de mission FEDER axe 1 PO Bourgogne, présente le projet « 3DSG Sound glasses » porté par l'Université de Bourgogne et qui vise la conception d'un système sonore d'aide à la locomotion pour les personnes atteintes de cécité. Le projet se matérialise par la création d'un nouveau type de lunettes électroniques permettant d'aider ces personnes lors de leurs déplacements pédestres. Ce système a été soutenu par le FEDER pour un montant de 80 345 €.

PME (axes 1 des 2 PO)

PO Franche-Comté Massif du Jura : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 87,80%. Sur les 147 dossiers programmés depuis 2014, 106 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 30,04 M€. L'année 2021 a été marquée par l'abondement de l'enveloppe afin de répondre aux besoins de financements des PME du territoire.

PO Bourgogne : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 100,17%. Sur les 181 dossiers programmés depuis 2014, 82 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 34,83 M€. L'année 2021 a été marquée par le dynamisme du partenariat qui permet un afflux constant de dossiers PME.

Véronique MENETRIER, chargée de mission FEDER axe 1 PO Franche-Comté Massif du Jura, présente le projet de la Société Meltblo concernant l'installation d'une unité de production de média filtrant, matière première stratégique dans la lutte contre la Covid-19.

Ce projet a été soutenu par le FEDER pour un montant de 1,84 M€.

Présentation du cadre de performance (axes 1 des 2 PO) : pour les 2 PO, les valeurs des indicateurs inscrits au cadre de performance laissent présager une atteinte des cibles à l'échelle 2023.

Numérique (axes 2 des 2 PO)

PO Franche-Comté Massif du Jura : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 109,59%. Sur les 26 dossiers programmés depuis 2014, 7 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 8,23 M€.

PO Bourgogne : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 99,21%. Le dernier dossier sur les usages numérique sera programmé au CRP de décembre. Sur les 23 dossiers programmés depuis 2014, 8 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 39,35 M€.

A titre d'exemple, Mathias MESLIER le projet eTICSS, programmé sur les 2 PO, est l'outil clé de la transformation numérique des parcours de santé dans la région. Grâce à eTICSS, les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social disposent d'un bouquet de services de coordination territoriale tous conçus dans un même objectif : décloisonner les prises en charge pour mieux soigner. Le montant FEDER attribué au titre du PO Bourgogne pour ce projet est de 1,79 M€.

Présentation du cadre de performance (axes 2 des 2 PO) : pour les 2 PO, les valeurs des indicateurs inscrits au cadre de performance laissent présager une atteinte des cibles à l'échelle 2023.

Transition écologique (axes 3 des 2 PO) et biodiversité (axe 4 du PO Bourgogne)

PO Franche-Comté Massif du Jura : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 77,78%. Sur les 124 dossiers programmés depuis 2014, 55 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 29,58 M€.

PO Bourgogne :

- Axe 3 : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 97,94%. Sur les 143 dossiers programmés depuis 2014, 78 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 29,27 M€.
- Axe 4 : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 91,89%. Sur les 113 dossiers programmés depuis 2014, 84 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 8,19 M€.

Jérôme ZAPPELLA, chargé de mission FEDER axe 3 PO Franche-Comté Massif du Jura, présente le projet de réhabilitation BBC de 64 logements sociaux à Sochaux, Pays de Montbéliard, porté par IDEHA. Le soutien du FEDER pour un montant de près de 224 000 € vise une réduction de la consommation en énergie primaire de plus de 140 kWh/m².an à plus de 173 kWh/m².an et une réduction de 222 TeqCO₂/an d'émissions de gaz à effet de serre.

Franck ROUSSELET, chargé de mission FEDER Axe 3 et 4 PO Bourgogne, présente le projet de création d'un pôle agroforestier à Leuglay. Porté par les Pépinières NAUDET, le projet vise à développer la production et la plantation d'arbres au service du développement de l'agroforesterie autour du siège historique de l'entreprise situé au cœur du Parc national de forêts. Le soutien du FEDER s'élève à 153 765 €.

Présentation du cadre de performance (axes 3 et 4 des 2 PO) : pour les 2 PO, les valeurs des indicateurs inscrits au cadre de performance laissent présager une atteinte des cibles à l'échelle 2023.

Territorial : urbain (axes 5 des 2 PO) et Massif du Jura (axe 6 du PO Franche-Comté Massif du Jura)

PO Franche-Comté Massif du Jura : axe 5, le taux de programmation au 2/12/2021 est de 85,67%. Sur les 31 dossiers programmés depuis 2014, 12 sont soldés. Ces projets

représentent un montant de FEDER de 18,16 M€. L'année 2021 a été marquée par une forte augmentation de la programmation qui n'était que de 53,24% en décembre 2020.

Axe 6, le taux de programmation au 2/12/2021 est de 92,93%. Sur les 55 dossiers programmés depuis 2014, 33 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 10,72 M€.

PO Bourgogne : Axe 5 : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 98,41%. Sur les 112 dossiers programmés depuis 2014, 32 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FEDER de 29,26 M€. Comme pour le PO FC, l'année 2021 a été marquée par une forte augmentation de la programmation qui n'était que de 61,26% en décembre 2020.

Corinne VIALLE, chargée de mission FEDER axe 5 PO Franche-Comté Massif du Jura, présente le projet de réhabilitation des friches de l'hôpital de Belfort. Ce projet, dont le soutien du FEDER s'élève à 2,04 M€, s'insère dans le cadre de la réhabilitation des friches de l'ancien hôpital de Belfort, destiné à créer un nouveau quartier d'habitat avec la construction d'environ 350 logements, ainsi que d'autres fonctions sur ce secteur, notamment la création d'espaces publics en cœur de ville.

Muriel VAUCHERET, chargée de mission FEDER axe 6 PO Franche-Comté Massif du Jura, présente le projet de protection et de valorisation du site de Dinoplagne porté par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien soutenu par le FEDER pour un montant de 300K€. Le projet vise notamment la création d'outils scénographiques ainsi que la construction d'un bâtiment.

Présentation du cadre de performance (axes 5 des 2 PO et axe 6 du PO Franche-Comté Massif du Jura)

PO Bourgogne : les valeurs prévisionnelles de l'indicateur C022 « superficie totale des sols réhabilités » feront l'objet d'une analyse afin d'envisager une modification à la baisse de la cible fixée à 2023. Les valeurs des autres indicateurs laissent présager l'atteinte des cibles à 2023.

PO Franche-Comté Massif du Jura: les valeurs prévisionnelles de l'indicateur C039 « bâtiments construits ou rénovés dans les zones urbaines » (axe 5) feront l'objet d'une analyse afin d'envisager une modification à la hausse de la cible fixée à 2023. Les valeurs des autres indicateurs (axes 5 et 6) laissent présager l'atteinte des cibles à 2023.

Formation : FSE et IEJ (axes 6 et 9 PO Bourgogne, axe 4 PO Franche-Comté Massif du Jura)

PO Franche-Comté Massif du Jura : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 133,60%. Sur les 202 dossiers programmés depuis 2014, 114 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FSE de 43,28 M€.

PO Bourgogne : Axe 6 : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 121,69%. Sur les 513 dossiers programmés depuis 2014, 432 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FSE de 43,33M€. Durant l'année 2021, les équipes ont été mobilisées pour rattraper le retard accumulé afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Axe 9 : le taux de programmation au 2/12/2021 est de 171,58%. Sur les 64 dossiers programmés depuis 2014, 14 sont soldés. Ces projets représentent un montant de FSE de 10,49 M€. La programmation de l'IEJ est marquée par une forte sur-programmation, nécessaire afin d'absorber les sous-réalisations.

Présentation du cadre de performance (axe 4 du PO Franche-Comté Massif du Jura, axes 6 et 9 du PO Bourgogne)

PO Franche-Comté Massif du Jura : : les valeurs prévisionnelles de l'indicateur IS07 « nombre total de participants » feront l'objet d'une analyse afin d'envisager une modification à la baisse de la cible fixée à 2023.

PO Bourgogne : Les valeurs des indicateurs des 2 axes laissent supposer l'atteinte des cibles à 2023.

Avancement par thématique du volet REACT EU :

Anne-Marie OLEKSY, Directrice Europe et Rayonnement international, présente les différentes enveloppes initiées par l'UE dans le cadre de la relance : Pour la France, ce sont 22,4 milliards d'euros attribués pour les programmes opérationnels et 100 milliards d'euros pour le plan national de relance et de résilience.

Concernant les PO Bourgogne et Franche-Comté Massif du Jura, l'enveloppe REACT EU est de 116 M€ : 92 M€ au titre de l'année 2021 et 24 M€ prévus pour 2022. Les PO seront donc modifiés, fin 2021, début 2022 afin d'intégrer cette nouvelle enveloppe.

Comme expliqué en propos introductifs, la fin de gestion des programmes 2014/2020, l'articulation entre ces différentes enveloppes ainsi que le lancement de la future programmation 2021/2027 constituent des enjeux de taille pour la région et l'Etat.

Concernant les avancements par programme, Dominique PINARD présente les chiffres pour le PO Bourgogne : au 2/12/2021, 10 projets ont été soutenus pour 18,93 M€ de fonds européens mobilisés représentant 44,86 M€ de coût total.

Pour le PO Franche-Comté Massif du Jura, Hervé HILAND indique qu'au 2/12/2021, 7 projets ont été soutenus pour 13,62 M€ de fonds européens mobilisés représentant 34 M€ de coût total.

Les pilotes présentent ensuite les avancements par thématiques :

Reprise économique :

Pour le PO Bourgogne, le taux de programmation est de 55,37% ; 3 dossiers ont été programmés pour 8,17 M€ de FEDER.

Pour le PO Franche-Comté Massif du Jura, le taux de programmation est de 31,43% ; 1 dossier a été programmé pour 7,5 M€ de FEDER.

A noter la programmation sur les PO de l'instrument financier de Bpifrance, le « prêt relance ».

Aysun KERIK, chargée de mission axe 1 PO Bourgogne, présente le projet porté par la société PROTO MICRO TP, spécialisée dans les engins dédiés aux espaces verts et au TP. Marquée par une réduction de son activité due à la crise sanitaire, cette entreprise est ainsi soutenue par les crédits REACT EU, afin de lui permettre d'internaliser de nouveaux produits et de maîtriser sa chaîne de production. Le montant FEDER mobilisé est de 143 841€ pour un coût total de 492 806,37€.

Santé :

Pour le PO Bourgogne, le taux de programmation est de 53,61% ; 5 dossiers ont été programmés pour 9,11 M€ de FEDER.

Pour le PO Franche-Comté Massif du Jura, le taux de programmation est de 33,80% ; 3 dossiers ont été programmés pour 3,71 M€ de FEDER.

A noter la programmation sur les PO des actions de soutien aux centres hospitaliers dans le prolongement des mesures CRII et CRII+.

Véronique MENETRIER présente le projet PulmonAIR, porté par la société ARCHEON, spécialisée dans les technologies médicales. CE projet vise la création d'un ventilateur d'urgence entièrement automatisé pour la prise en charge des détresses respiratoires. Basé sur l'intelligence artificielle, il assurera une ventilation autonome quasiment sans surveillance ce qui pourra améliorer la survie des patients tout en réduisant le nombre de personnel soignant nécessaire. Le montant FEDER mobilisé est de 1,72 M€ pour un coût total de 2,15 M€.

Transition numérique :

Pour le PO Bourgogne, les premiers dossiers seront programmés lors du comité de programmation de décembre 2021.

Pour le PO Franche-Comté Massif du Jura, le taux de programmation est de 9,40% ; 1 dossier a été programmé pour 0,5 M€ de FEDER.

Hervé HILAND, présente le projet Repérage, porté par l'Université de Franche-Comté, qui porte sur le développement d'une plateforme de suivi et d'alertes en cas de chutes des personnes âgées fragiles et/ou dépendantes vivants en institution ou à domicile. Il s'agit d'une réponse à la problématique de l'isolement et la mise en danger des personnes âgées mise en exergue par la crise COVID-19. Le montant FEDER mobilisé est de 517 K€ soit 100% de l'assiette éligible. 5 M€.

Enfin, Anne-Marie OLEKSY présente le calendrier de fin de gestion ; la clôture des paiements auprès de la Commission étant prévue en 2024, l'Autorité de gestion a fixé la date limite de transmission des demandes de paiements (solde) au 30/06/2023 et une date limite des paiements au 31/12/2023.

Il est rappelé que le versement de la subvention UE devant intervenir en dernier (afin de vérifier les ressources indiquées au plan de financement), il convient que les organismes cofinçant versent les subventions pour pouvoir solder les projets d'ici à la clôture des PO.

Sujets transversaux (communication, évaluation)

Point communication :

Maryline VERLEYE, chargée de communication FESI, présente aux membres du comité de suivi les actions de communication engagées. A noter que la Commission est particulièrement attentive aux actions de communication menées par les autorités de gestion et les bénéficiaires, lesquelles se renforceront sur la programmation 2021-2027.

Conséquence de la crise sanitaire, la communication a été déclinée principalement au format digital : Réseaux sociaux (valorisation de projets sur les comptes L'Europe s'engage en France), Partenariat avec le site d'information www.touteurope.eu, Newsletter « Brèves européennes », volet Relance (communiqué de presse, site www.relance-bfc.fr et www.europe-bfc.eu, ORDIL), ainsi qu'une campagne nationale dans le cadre du Joli mois de l'Europe.

Point sur les évaluations :

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission suivi FESI, indique que conformément aux plans d'évaluations des 2 PO, les travaux prévus sur la période 2014-2020 ont été réalisés et sont terminés.

Depuis 2016, 9 évaluations ont été menées sur les PO Bourgogne et PO Franche-Comté et Massif du Jura : chaque axe a ainsi été évalué. Concernant les thématiques communes, ces travaux ont été mutualisés au niveau BFC.

Par ailleurs, 2 évaluations dites transversales (communication et principes horizontaux) ont été menées sur l'ensemble des programmes gérés par l'Autorité de gestion (PDR Bourgogne, PDR Franche-Comté, PO FEDER-FSE Bourgogne, PO FEDER-FSE Franche-Comté et Programme de Coopération Interreg V France-Suisse).

Depuis fin 2019, les travaux évaluatifs ont permis d'alimenter les réflexions quant au futur PO BFC 2021-2027. Les thématiques concernées sont : la biodiversité, les entreprises-la recherche, le numérique, l'urbain ainsi que les instruments financiers.

L'ensemble des travaux (synthèse et rapport final) sont disponibles en ligne sur le site www.europe-bfc.eu.

Patrick MOLINOZ remercie les équipes pour ces présentations. Les membres n'ayant aucune remarque ni question, la parole est donnée à Sophie ENGELHARD, responsable Fonds Social Européen pour la DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Présentation de l'avancement du PON FSE-IEJ :

Avancement du PON FSE :

Sophie ENGELHARD, responsable du service Fonds social européen à la Direction régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités (DREETS) présente l'état d'avancement des volets déconcentrés du programme national FSE Emploi et Inclusion.

Elle sollicite en premier lieu l'avis des membres du comité de suivi concernant les modifications de maquettes régionales FSE qui ont été proposées à l'Autorité de Gestion nationale (DGEFP) en décembre 2020, mais qui n'avaient pas été présentées jusqu'à présent faute de comité de suivi réuni depuis cette date. Les modifications proposées visent à optimiser la fin de gestion en ajustant les enveloppes financières au plus près des niveaux de consommation constatés et des besoins de financement qui ont été estimés sur la dernière année du programme, prolongé jusqu'au 31 décembre 2021. Les transferts opérés portent principalement sur le retrait de crédits de l'Axe 2 « Mutations économiques », en sous-réalisation sur chacun des deux volets, et l'abondement de l'Axe 3 « Lutte contre la pauvreté et Inclusion » délégué pour l'essentiel aux conseils départementaux gestionnaires d'une subvention globale FSE.

Sur le volet Bourgogne, l'Axe 1 « Accompagnement des demandeurs d'emploi et des inactifs » demeure inchangé, mais deux millions d'euros sont transférés de l'Axe 2 vers l'Axe 3. La dotation totale FSE de 51,4 millions d'euros reste inchangée après ces transferts.

Pour le volet Franche-Comté, il est proposé de retirer 1,5 million de l'Axe 1 et 5,5 millions de l'Axe 2 et d'abonder l'Axe 3 de 3 millions d'euros. L'enveloppe totale FSE passe ainsi de 51,4 millions d'euros à 47,7 millions d'euros, l'excédent de 4 millions d'euros étant remis à disposition du volet central.

D'autres modifications infra-axes ont été opérées afin de tenir compte des niveaux de consommation constatés depuis le début du programme.

Sans remarque de la part du comité de suivi, les modifications présentées ci-dessus sont validées.

En ce qui concerne l'avancement du programme national FSE au titre des deux volets déconcentrés, plus de 1350 opérations ont été soutenues en cumul depuis le début du

programme pour un montant total de 109 millions d'euros de crédits, dont plus de 63 millions sont déjà consommés. La possibilité de programmer et de réaliser des opérations jusqu'au 31 décembre 2021 tel que permise par l'autorité de gestion a donné lieu au dépôt de nouveaux dossiers dans le cadre d'appels à projets 2021 actualisés ou à la prolongation d'opérations déjà conventionnées. Cet assouplissement des modalités de fin de gestion, suite au contexte exceptionnel de l'année 2020, permet de terminer le programme actuel avec un niveau de programmation brut de 109 %.

Ce bon niveau d'engagement doit être relativisé compte tenu des reliquats de sous-réalisation constatés après la fin des opérations. Le montant FSE programmé, net de ces sous-réalisations et des rejets de dépenses, s'établit réellement à 97 millions d'euros, soit 98% de la maquette régionale.

Analysé par axe, l'avancement financier du programme national fait apparaître une programmation de la totalité des crédits de l'Axe 1 dédié à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des inactifs, soit plus de 13 millions d'euros en consolidé sur les 2 volets régionaux. Le taux de programmation de l'Axe 1 net des sous-réalisations constatées s'établit à 95 %.

Concernant l'Axe 2 « Mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels des salariés » qui affichait un retard significatif depuis le début du programme, le taux de programmation net s'établit désormais à 100%, ce qui s'explique par la modification des maquettes et les retraits de crédits sur cet axe.

Enfin compte tenu des transferts de crédits présentés ci-dessus, l'Axe 3 est désormais doté de plus de 76 millions d'euros (+ 5 millions par rapport au début du programme) dont 70 millions ont été gérés par les conseils départementaux au titre de leurs compétences Inclusion. Le taux de programmation net pour cet axe est de 98%.

Avancement du PON IEJ:

Pour rappel en 2018, l'ex-région Bourgogne est devenue éligible au programme IEJ et a bénéficié de 2,4 millions d'euros pour le repérage et l'accompagnement de jeunes ni en emploi, ni en stage, ni en formation (NEET). Trois appels à projets ont été ouverts depuis 2018 et 14 opérations programmées, pour un montant de plus de 2,6 millions d'euros (108% de la maquette) engagés en soutien à des actions de repérage et d'accompagnement renforcé destinés à près de 1 300 jeunes.

Mobilisation des crédits REACT-EU

Second volet du plan de relance visant à répondre aux enjeux immédiats de la crise en abondant les programmes actuels, REACT-EU représente, sur une enveloppe française de 3 milliards d'euros tous Fonds confondus pour la période 2021-2023, 900 millions d'euros de FSE à la main de l'État. Trois quarts de ces crédits restent gérés au niveau central pour financer l'accompagnement global et l'accompagnement intensif des jeunes par Pôle Emploi. Au niveau déconcentré, 150 millions d'euros au titre de la première tranche ont été répartis entre régions au prorata des enveloppes déconcentrées 2014-2020 pour financer en priorité la montée en charge de l'accompagnement global et des parcours d'insertion.

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 7 millions d'euros ont ainsi été alloués aux conseils départementaux en leur qualité d'Organismes Intermédiaires. Ces crédits additionnels vont permettre de financer en 2022/2023 l'accompagnement global et le renforcement des parcours d'insertion des publics les plus en difficultés, en complément du soutien à Pôle Emploi et en cohérence avec la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté.

Clôture de la séance :

Les membres du comité de suivi, n'ayant ni remarques ni questions, la parole est donnée à Madame Loredana VON BUTTLAR qui remercie les membres du comité de suivi.

Patrick MOLINOZ conclut cette réunion en indiquant, que si la situation sanitaire est favorable, un prochain comité de suivi sera organisé en présentiel afin de permettre la visite d'un projet et ainsi se rendre compte des actions de l'UE sur le terrain.

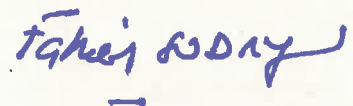
La séance est levée à 12h15.

La Présidente de Région



Marie-Guite DUFAY

Le Préfet de Région



Fabien SUDRY

COMITE DE SUIVI FEDER-FSE

Jeudi 2 décembre 2021

PRESENT(E)S :

ALEXANDRE Jean-Claude
ALPY Philippe
AMAND Victor
ANDRE Colette
APPEL Nathalie
BAILLY Laurent
BERNARDI Carole
BERRIH Karima
BERTHET Anne-Sophie
BERTOLLISSI Paola
BLOND Thierry
BONGRAND Valérie
BOULAY Constant
BUISSON Valérie
CABODEVILA Gonzalo
CARICAND Catherine
CARTIER Pierre
CAYZAC Christèle
CHABAUD Laurent
CHAILLET Alain
CHAPPAZ Amélie
CHARLES Pierre-Olivier
CHAUDEUR Anaïs
CHAUVET Eva
CHAUVIN Jean-Michel
CIVETTE BARDET Isabelle
CLEAU Marie
CLERC Florence
CONNETABLE Fabien
CONTENTE CYRIL
COULON Robert
COURTOIS Jean-Patrick
COURTOIS Jean-Patrick

UNAT BFC
Conseil départemental du Doubs
Université Bourgogne Franche Comté
Conseil départemental de la Haute-Saône
CNRS
Conseil départemental de la Haute-Saône (Canton de Gray)
SYNDICAT MIXTE DU CHALONNAIS
ADIE
Pays de Montbéliard Agglomération
DG EMPLOI - Commission européenne
Université de Franche-Comté
DREETS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Parlement européen
Mâconnais Beaujolais Agglomération
DRARI BFC
Région Bourgogne-Franche-Comté - DRES
Communauté urbaine Creusot Montceau
Conseil Départemental de l'Yonne
Conseil départemental du Jura
MAIRIE DE LA CHAPELLE-THECLE
Région BFC - Cheffe du service Appui FESI
Région BFC - Pilote du PO Franche-Comté et Massif du Jura
Département de l'Ain
Département 71
CCI BFC
Parc naturel régional du Morvan
Conseil départemental de la Haute-Saône
Région BFC - DERI
Communauté d'Agglomération de Vesoul (DGS)
Communauté de communes de Puisaye Forterre
Mairie de Diconne
Mâconnais Beaujolais Agglomération
Vice-Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire